Business Plan

- Res Publica -

Fabien Buisson - Ravi Pachy Février 2014

Sommaire

| 1 | Pré | esentation | 3 |
|---|--|--|---|
| 2 | Équ 2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 2.7 2.8 | Introduction Webmaster Chargé de communication Veille 2.4.1 Technologique 2.4.2 Fournisseurs Resources humaines Comptable Demos politis Dirigeant | 3 3 3 3 3 3 4 4 |
| 3 | Res | ssources matérielles | 4 |
| 4 | 4.1 4.2 4.3 | Objectif de l'entreprise | 4 4 4 |
| 5 | Fina | ancier (futur et éventuellement passé) | 4 |
| 6 | Jur | ridique | 4 |
| 7 | 7.1 7.2 7.3 7.4 7.5 7.6 | Eation de l'entreprise Locaux Assurance 7.2.1 Inventaire des risques Communication Recrutement Comptabilité & Gestion Actions commerciales 7.6.1 Echéances fiscales 7.6.2 Croissance 7.6.3 Développement 7.6.4 Difficultés | 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 |

1 PRÉSENTATION 3

1 Présentation

En dernier

2 Équipe & fonctions

2.1 Introduction

y'aura pas besoin de monde vla les fonctions

2.2 Webmaster

Sera en charge de la réalisation et de la maintenance du site web et permettra le développement d'applications servant à l'entreprise.

2.3 Chargé de communication

Sa mission sera d'obtenir des contrats directement avec l'habitant ou l'organisme. Il devra avoir préalablement étudier la région afin de proposer et répondre au mieux aux attentes de la clientèle, ainsi qu'être au courant des dernières méthodes et materiaux utilisés.

2.4 Veille

2.4.1 Technologique

L'objet d'une veille technologique sera primordia afin de pouvoir entrer en contact avec les meilleurs fournisseurs dans les différentes région d'action. Une étude régulière dans les différents secteurs (panneaux solaire, eoliennes...) devra être rigoureuse, le but étant de proposer le meilleur du marché, connaître les avantages et inconvenients de chaque ressource est indispensable.

2.4.2 Fournisseurs

La recherche de fournisseurs en ressource se réalisera toujours en fonction de la région ciblée. Une étude sur les fournisseurs locaux, ou dans les régions alentours, se réalisera après avoir pris connaissance des meilleurs produits sur le marché actuel. Suite à un trés bon rapport qualité/prix, nous serons en mesure de proposer le meilleur du marché à des prix trés abordable.

2.5 Resources humaines

Le responsable des ressources humaines aura pour mission de recruter de la main d'oeuvre locale. Un contrat dans une région permet d'employer élécritien(s), plombier(s), maçon(s), agriculteur(s)..., parmis les intérimaires locaux.

2.6 Comptable

Gestionnaire de toutes les dépenses et les recettes. Achat de fournitures de bureau, paiement des salaires, vente/achats de produits..., il contrôle tous les mouvements d'argent. En fin d'année, il élabore le bilan comptable de l'entreprise.

2.7 Demos politis

Aide à la création des assos (statuts figés, supports, contacts, documents type) Dialogue avec elles (gestion des sous communs) Aide à la réalisation de projets pour tout le monde

2.8 Dirigeant

Ce rôle est strictement encadré par les limites et compétences qui lui sont attribuées par les instances décisionnaires de l'entreprise. À l'intérieur de ce cadre, le chef d'entreprise dispose d'une marge d'initiative pour diriger et conduire l'entreprise. Il défend les intérêts des propriétaires de l'entreprise, mais aussi ceux des parties prenantes à l'entreprise (notamment les salariés et les prestataires de service oeuvrant pour elle) Il défend aussi un collectif plus élargi pouvant comprendre les parties prenantes externes comme les fournisseurs et les clients de l'entreprise.

3 Ressources matérielles

ce qu'on a besoin au départ (com, support) création de la doc (gimp, latex) hébergeur ...

4 Étude du marché

4.1 Objectif de l'entreprise

L'entreprise se propose de jouer le rôle d'une structure coordinatrice pour :

- la livraison « clé en main » de solutions autonomisantes d'un point de vue alimentaire et énergétique
- l'initiation et le financement de projets sociaux et culturels publics
- le développement de l'économie locale et de la vie citoyenne

4.2 Clients

Les clients visés sont des habitants de villages avec de préférence une petite parcelle de terrain cultivable (potager). Le terrain étant nécessaire pour l'installation des solutions de chauffage, et de culture notamment.

4.3 Stratégie

on prospecte

La communication sera un point essentiel. Le lancement repose sur les chargés de communication qui devront présenter le projet en local. Il sera appuyé par de la documentation concrète on installe

on redistribue

5 Financier (futur et éventuellement passé)

Voir les exemples du prof

6 Juridique

SARL/EURL, toussa

7 Création de l'entreprise

7.1 Locaux

La domiciliation de l'entreprise correspond à l'adresse administrative de l'entreprise, qui doit être déclarée au CFE et qui figure sur les documents commerciaux de l'entreprise. La domiciliation ne modifie pas la destination du local, qui demeure un local affecté à l'habitation.

(Dans les villes de moins de 200 000 habitants et dans les ZFU) L'entreprise pourra être domiciliée chez un des fondateurs si aucune disposition contractuelle ou législative ne s'y oppose (clause du bail excluant expressément la possibilité de domiciliation). Les fondateurs peuvent exercer leur activité chez eux, si aucune disposition contractuelle ou législative ne s'y oppose (clause du bail ou du règlement de copropriété interdisant l'exercice d'une activité professionnelle dans le local).

(Dans les villes de plus de 200 000 habitants et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) L'entreprise pourra être domiciliée chez un des fondateurs si aucune disposition contractuelle ou législative ne s'y oppose (clause du bail excluant expressément la possibilité de domiciliation).

Si le logement n'est pas situé au rez-de-chaussée, l'exercice d'une activité est possible si :

- aucune disposition du bail ou du règlement de copropriété ne s'y oppose
- il s'agit de la résidence principale du créateur,
- l'activité est exercée exclusivement par les occupants du logement,
- l'exercice de l'activité ne conduit pas à recevoir une clientèle ou des marchandises.

Si le logement est situé au rez-de-chaussée, l'exercice d'une activité est possible si :

- aucune disposition du bail ou du règlement de copropriété ne s'y oppose
- il s'agit de la résidence principale du créateur
- l'activité est exercée exclusivement par les occupants du logement
- l'exercice de l'activité n'occasionne pas de nuisances ou de danger pour le voisinage, et ne conduit pas à un désordre pour l'immeuble

Cas particulier du dirigeant demeurant au rez-de-chaussée d'une HLM : l'exercice d'une activité professionnelle peut être autorisée par le Maire de la commune concernée, après avis de l'organisme gestionnaire du HLM.

7.2 Assurance

Afin de protéger l'entreprise, le chef d'entreprise et ses collaborateurs, les biens de l'entreprise, mais aussi les tiers, il est primordial de souscrire une assurance entreprise, que celle-ci soit obligatoire ou non. Cette assurance permet de couvrir les risques qui ne peuvent pas être supportés par la trésorerie et qui pourraient entrainer la faillite.

En souscrivant une assurance, l'entreprise sera protéger des :

- dommages qu'elle peut subir
- dommages qu'elle peut causer aux tiers

Afin de choisir une assurance, une évaluation des risques encourus et leurs conséquences financières sera réalisée dès sa création. L'assurance peut être souscrite pour l'entreprise et son activité, les personnes de l'entreprise que ce soit le chef d'entreprise ou ses collaborateurs et salariés, ou encore ses biens tels que les locaux ou véhicules.

7.2.1 Inventaire des risques

- Endettement (aucune poursuite sur patrimoine personnel possible pour des dettes contractées par l'entreprise. Le seul risque est la perte des sommes apportées lors de la création de la société).
- Retards accidentels dans une prestation
- Défaut de performance
- Violation de droits de propriété intellectuelle
- Incendie
- Perte ou vol de matériels
- La retraite
- La prévoyance
- Plan de licenciement

Voici à titre indicatif quelques exemples de tarifs d'assurance :

- Complémentaire santé à partir de 200 euros l'année
- Protection juridique à partir de 100 euros l'année
- Assurance perte d'exploitation à partir de 300 euros l'année
- Mutlirisques professionels à partir de 400 euros l'année
- Garantie décénnale bâtiment à partir de 600 euros l'année
- Responsabilité civile à partir de 100 euros l'année
- 7.3 Communication
- 7.4 Recrutement
- 7.5 Comptabilité & Gestion
- 7.6 Actions commerciales
- 7.6.1 Echéances fiscales
- 7.6.2 Croissance
- 7.6.3 Développement
- 7.6.4 Difficultés